

# RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 décembre 2021



COMITÉ  
INTERSYNDICAL  
DE L'ÉPARGNE  
SALARIALE



## OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES

Fonds d'épargne salariale Actions de pays  
de la zone euro

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Teneur de Comptes Conservateur de Parts

NATIXIS INTEREPARGNE - 30, avenue Pierre Mendès - 75013 PARIS  
CREELIA - 10/14 chemin du Thon - 26956 VALENCE

### Gestion comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels  
au 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire  
aux Comptes

## ORIENTATION DE GESTION

- Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

### Objectif de gestion

L'objectif du FIA est d'obtenir à long terme une surperformance nette de frais de gestion par rapport à l'Euro Stoxx 50 en mettant en œuvre une approche ISR.

### Indicateur de référence

L'indice Euro Stoxx 50 est un indice représentatif de la performance des 50 plus grosses entreprises de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis.

### Stratégie de gestion

Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Sur OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES, l'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best in Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Euro Stoxx, désigné ci-après par le terme « Univers d'Investissement ». L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Les actifs de OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux :

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise
- Respect de l'environnement
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise
- Engagement sociétal de l'entreprise

Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance.

Enfin, entre 5% et 10% des actifs de OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).

La Société de Gestion peut, pour le compte du FIA, procéder à des cessions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif du FIA.

La Société de Gestion peut, pour le compte du FIA, procéder à des acquisitions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif du FIA.

La Société de Gestion peut, pour le compte du FIA, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du FIA et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du FIA.

Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du FIA en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du FIA et/ou la réalisation de l'objectif de gestion conformément aux dispositions du décret n° 2005-107.

Le FIA pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer à des actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le FIA pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Euro Stoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif du FIA.

L'utilisation de produits dérivés n'entraîne pas de risques spécifiques pour le FIA. En effet, le FIA n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.

#### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- Code LEI : 969500P03LOGJBL6ML50
- Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable de l'OPC doit être atteint :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins un objectif social en privilégiant les sociétés ayant les meilleures pratiques dans ce domaine ainsi que les entreprises solidaires.

Ainsi, les actifs du Fonds sont également sélectionnés suivant des critères sociaux et sociétaux, tels que :

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise ;
- Respect de l'environnement ;
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs ;
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise ;
- Engagement sociétal de l'entreprise.

De plus, entre 5% et 10% des actifs de OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES seront investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Dans le cadre de la loi du 19 février 2001, les entreprises solidaires doivent répondre à deux principales conditions. La première est d'être des entreprises non cotées. La seconde condition peut se subdiviser en deux branches.

Les entreprises solidaires doivent :

- Soit employer des salariés dont un tiers au moins bénéficie d'un « contrat-jeune » ou d'un contrat d'insertion ou présente un handicap grave ou relève d'un atelier protégé ou d'un centre d'aide par le travail ;
- Soit être constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, adhérents ou sociétaires ; leur rémunération doit être inférieure à un plafond annuel défini par la loi.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, l'ensemble des investissements du Fonds ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et sociaux.

**En respect des critères de notation de la Société de Gestion, l'indicateur évaluant la part des femmes au sein des Conseils d'administration des sociétés s'établit à 40,85 au 31/12/2021.**

▪ Taxonomie :

Non applicable, le Fonds ayant un objectif social.

### Profil des risques

Le FIA sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers du FIA, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions et de marché :

Le FIA est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du FIA baissera.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au FIA repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du FIA peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le FIA peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le FIA existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif du FIA dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du FIA. En raison de l'investissement en titres solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du FIA).

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risque accessoire :

Risque de taux :

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du FIA.

### Durée de placement recommandée :

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans du fait de l'objectif de performance à long terme du FIA. Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

## METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 09 mars 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation SFDR et à la Doctrine ISR.
- A compter du 25 juin 2021, correction apportée dans l'univers d'investissement qui mentionnait par erreur l'Euro Stoxx 50 au lieu de l'Euro Stoxx et en cas de passage d'un titre sous surveillance, le désinvestissement sera réalisé dans les meilleurs délais contre trois mois précédemment.
- A compter du 30 juillet 2021, le Fonds d'Epargne Salariale OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES a absorbé le Fonds d'Epargne Salariale BPIFRANCE FINANCEMENT ACTIONS anciennement géré par MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS.
- A compter du 22 novembre 2021, modification du wording pour les modalités de rachat.
- A compter du 28 décembre 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation Taxonomie.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La liste des intermédiaires financiers autorisés pour l'exécution des ordres de bourse est établie en fonction de la qualité d'exécution des ordres, du travail de veille effectué par les vendeurs, de l'adéquation de l'univers des sociétés couvertes par les analystes financiers à l'univers d'investissement du portefeuille et de la qualité de l'analyse financière produite.

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_politique-selection-execution.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf) toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_CR-frais-intermediation.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

**Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération** :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

**La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mai 2014. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.**

## 2) Eléments quantitatifs

### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **211 personnes (\*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2020 s'est élevé à **24 912 500 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **18 265 000 euros, soit 73,33%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **6 663 500 euros (\*\*), soit 26,73%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2020.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2020, **4 293 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2020), **10 176 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **69 personnes** au 31 décembre 2020).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2020)

(\*\* Bonus 2020 versé en février 2021)

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier année 2021

Nouveaux variants de Covid, inflation, tensions géopolitiques internationales, changement de ton de la Reserve Fédérale américaine. Tous ces facteurs anxiogènes qui ont marqué cette année 2021 n'ont pas entravé l'optimisme des investisseurs.

Au contraire, les principaux indices actions internationaux ont battu des records historiques, à commencer par l'indice CAC 40 qui a dépassé pour la première fois les 7000 points.

Cette belle année boursière 2021 s'explique en fait principalement par le rebond spectaculaire de l'activité économique qui a engendré un rétablissement très important des bénéfices des entreprises, particulièrement américaines et européennes. Le monde émergent, et notamment la Chine, ont quant à eux été confrontés à des problématiques différentes : difficulté à gérer la crise sanitaire, inflation très importante qui a fait chuter la plupart des monnaies émergentes, et pour ce qui concerne la Chine, une vague de mesures réglementaires qui ont troublé les investisseurs.

Le rétablissement de l'économie mondiale a donc été puissant, dû notamment à un effet de rattrapage compte tenu des retards de consommation et d'investissement qui avaient été pris en 2020. Mais il est également le fruit des politiques monétaires et budgétaires mises en place durant cette crise, qui ont permis aux Etats de se financer à des taux d'intérêt très faibles. Ils ont ainsi dégagé des capacités pour soutenir l'activité par des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises, et également par des plans de relance et d'investissement. En fin de compte, le monde ressort de cette crise sanitaire encore plus endetté. Mais l'une des grandes différences avec la crise financière de 2008, c'est que ces déficits et ces endettements publics sont admis et tolérés, et que le chemin de la rigueur budgétaire ne sera pas suivi à court terme cette fois-ci. Au contraire, c'est la logique d'un endettement « d'investissement » qui semble avoir été choisie pour le moment.

La croissance mondiale est donc soutenue. Elle devrait ainsi avoisiner 6% en 2021. Aux Etats-Unis, elle devrait se situer autour de 5.5%. La Zone Euro s'inscrit également dans cette dynamique avec une croissance de l'ordre de 5%. A noter, dans ce contexte, le rebond significatif également de l'économie française dont la croissance pourrait dépasser 6.5%. Le cas de la Chine est plus particulier. Certes, la croissance s'inscrit en fort rebond de plus de 8% cette année, mais cette dynamique a été quelque peu enrayée par un double effet : une vague de mesures réglementaires, aux objectifs louables à long terme, mais qui ont troublé la visibilité à court terme et surtout pesé sur le secteur immobilier, secteur très important qui représente au total près de 30% du PIB du pays. La quasi-faillite de quelques grands promoteurs (le cas d'Evergrande est le plus connu) a ainsi pesé significativement. Et par ailleurs, la politique de « 0 Covid » a entraîné un certain nombre de reconfinements ponctuels dans plusieurs villes. L'économie du pays est donc en phase de décélération.

Notons toutefois, en toute fin de période, un léger ralentissement de cette dynamique de croissance mondiale, lié en partie à la résurgence d'un nouveau variant du virus Covid, mais aussi en raison de tensions sur les prix assez significatives. La rapidité et l'ampleur du rebond économique ont provoqué des pénuries dans certains segments de l'économie (semi-conducteurs notamment) ainsi qu'une forte hausse des matières premières. Les taux d'inflation ont ainsi rapidement remonté et atteint sur un an des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis très longtemps : l'indice des prix s'inscrit ainsi à près de 7% aux Etats-Unis en novembre. En Zone Euro également, l'inflation est proche de 5%.

Cette question de l'inflation devient ainsi un paramètre très important pour les marchés, qui commencent à douter : ce regain d'inflation est-il temporaire, comme le soulignent les Banques Centrales ? Il ne serait en effet dû qu'à des effets de rattrapage sur le prix des matières premières et à des goulots d'étranglement dans les chaînes de production, liés au phénomène de réouverture des économies. Ou alors, est-ce qu'une spirale plus pernicieuse s'enclenche avec une contagion sur les salaires, alors que des pénuries de main d'œuvre pèsent dans de nombreux secteurs ? Cette question de l'inflation devrait constituer l'un des thèmes majeurs pour l'année 2022.

Les marchés ont largement anticipé et accompagné cette reprise économique alors que les Banques Centrales ont continué à maintenir des politiques accommodantes, marquées par le maintien de taux d'intérêt très bas et des programmes d'achat de dettes. Les performances boursières s'avèrent de ce fait dans l'ensemble très positives sur cet exercice.

Dans ces conditions, et avec le soutien des Banques Centrales, les **rendements des obligations gouvernementales** sont restés globalement assez bas. Certes, les taux obligataires ont commencé à remonter à partir de la fin de l'année 2020 et la découverte des vaccins, les marchés ayant anticipé rapidement le rebond des économies. Les taux longs américains sont repartis ainsi assez rapidement à la hausse, d'un point bas de 0,50% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 jusqu'à plus de 1,8% durant la première partie de l'année 2021 avant de rebaisser quelque peu, en anticipation de la décélération de la dynamique de reprise économique. Ils s'établissent ainsi à près de 1.50% en fin de période sur le T Notes 10 ans. La Reserve Fédérale a maintenu les taux directeurs du marché monétaire dans la fourchette 0% / 0.25% pendant toute l'année mais a annoncé à partir de la rentrée un durcissement progressif à venir de sa politique monétaire : elle a commencé dès le mois de novembre à réduire son montant mensuel de 120 Mds de dollars d'achat de titres de 15 Mds de dollars dans un premier temps. Elle envisage ensuite dans un second temps de commencer à relever les taux de référence du marché monétaire, peut-être dès le premier trimestre 2022.

Le mouvement a été moins spectaculaire en Zone Euro car les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) étaient déjà en territoire négatif avant la crise. Le rendement du Bund allemand a remonté depuis ses plus bas, mais modérément, passant de - 0.60% au plus bas à -0.25% en fin de période. Au sein de la Zone Euro, les taux sont également restés stables, notamment en France dont les obligations à 10 ans ont maintenu un écart de 30 à 40 points de base (bps) avec l'Allemagne. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la Zone Euro (EuroMTS global) s'inscrit en baisse de 3.5% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé. Les performances sont, de ce fait, meilleures que sur les obligations gouvernementales. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 0.97% en Europe. L'indice obligations High Yield (HY) progresse de 3.37% en Europe et de 5.34% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que des monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. La seule exception notable concerne la devise chinoise, le RMB, qui a progressé de 2.7% contre le Dollar. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 2.05% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 9.7% en Dollar.

**Concernant les devises**, l'euro a baissé vis-à-vis du dollar, dans des mouvements de marchés globalement assez peu volatils, passant de 1,22 à près de 1,13 en fin de période, soit un recul de près de 7%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 2.7% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et reculent globalement. En Europe, la Livre a progressé de plus de 6.3% contre l'Euro sur l'exercice, la question du Brexit n'ayant pas trop pesé.

**Les marchés actions** ont été particulièrement peu volatils compte tenu de cette situation d'ensemble assez atypique et les performances sont impressionnantes. Elles s'expliquent par la persistance de taux d'intérêt très faibles, mais aussi par le rétablissement spectaculaire des bénéfices des entreprises dans ce contexte de réaccélération économique. Les actions internationales ont ainsi progressé de 31% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 28,7% en Dollar et l'indice Euro Stoxx 24.06%. C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 33.35% aux Etats-Unis sur la période. Les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé aux Etats-Unis, avec un gain de 14.82% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements sont les facteurs principaux d'explication. La performance de l'indice des actions émergentes s'établit ainsi à -2.5% en Dollar. De même, les actions chinoises ont nettement sous-performé, particulièrement à partir de la vague de régulation, décidée par les autorités politiques, et qui a commencé par affecter les valeurs technologiques à partir du printemps. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises reculent de 3.5% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 11.83%.

A noter, dans ce contexte de regain de confiance, la baisse de l'once d'or qui recule de près de 3.64% en Dollar.

## Gestion

Principales contributions à la performance de l'Euro Stoxx 50 sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML	Iberdrola
LVMH	Philips
Linde	Adidas

Le Fonds d'Epargne Salariale OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES est un fonds de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Euro Stoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs, tout en conservant comme indice de référence l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis. Par ailleurs, le Fonds investit 5 à 10% de son encours en titres d'entreprises solidaires agréées conformément à la réglementation. Ces titres sont des actions non cotées émises par France Active Investissement.

Le Fonds exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le Fonds participe aux démarches de la SICAV Phitrust Active Investors France (ex Proxy Active Investors). Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES est intervenu sur les contrats à terme et ETF portant sur l'indice Euro Stoxx 50 afin de modifier son taux d'exposition au marché action pour réagir rapidement et à moindre frais aux évolutions de la conjoncture boursière et aux ordres de souscriptions/rachats.

Début 2021, la mise à jour des catégories ESG a entraîné la vente de **Siemens Energy** et de **Nokia**, après leur passage en sous-surveillance, ainsi qu'à l'allègement de **Kering**, de **Stellantis** (dégradé à la suite de la fusion de Peugeot et de Fiat) et de **ASML** (dépassement de seuil de « leader » après la performance spectaculaire du titre sur les premiers mois de l'année). Sur des considérations financières, nous avons également vendu les positions sur **Beiersdorf** (positionnement produits défavorable, retard sur le digital), **Heineken** (préférence pour ABInbev) et **Wolters Kluwer** (potentiel de revalorisation limité), et pris des profits sur **Brenntag**, **Legrand** et **Allianz**.

Nous avons initié une position sur **Bureau Veritas** : le groupe, un leader des métiers du testing, de l'inspection et de la certification, va profiter du redressement économique et des besoins de certification croissants, liés par exemple à la transition énergétique ou au covid. Doté d'un bilan solide et d'une faible intensité capitalistique, le groupe devrait saisir des opportunités de croissance externe pour compléter sa croissance organique. Afin de piloter la représentativité de l'indice Euro Stoxx 50, **Ahold Delhaize**, **TotalEnergies** et **Deutsche Post** ont intégré l'actif du Fonds, et **ABInbev**, **Kone**, **SAP** et **Munich Re** ont été renforcés.

En avril 2021, l'actualisation des catégories ESG nous a conduit à alléger les positions sur **Philips**, **EssilorLuxottica** et **Siemens Orange** a été intégralement vendu (faible croissance, cash flows sous pression en raison des investissements dans le déploiement de la fibre). Le pilotage de la représentativité de l'indice Euro Stoxx 50 et des pondérations sectorielles nous a amené à renforcer **ABInbev**, **AirLiquide**, **BNPParibas**, **Adidas**, **SAP** et **Schneider**. Nous avons initié des positions **Sanofi** (réallocation de la R&D vers les moteurs de croissance, faibles attentes, valorisation attractive), **BASF** (positionnement sur la chimie amont bénéficiant de marges en hausse sur les prochains mois, cotation de WintershallDea) et **Deutsche Telekom** (meilleure croissance des résultats et des flux de trésorerie, grâce notamment à sa filiale américaine TMobile US).

Sur une approche fondamentale, nous avons poursuivi les prises de profit sur **Brenntag** et **Teleperformance**, et commencé à en prendre sur **L'Oréal**, **Akzo Nobel** et **Smurfit Kappa**. Nous avons acheté **STMicroElectronics** (demande soutenue en semi-conducteurs grâce à l'électrification et la digitalisation, bilan solide qui lui permet d'investir dans de nouvelles capacités, aujourd'hui saturées) et **Aena** (reprise plus rapide du trafic aérien grâce à son positionnement régional et loisir/low cost, impacts de la nouvelle régulation aéroportuaire en Espagne et la question des garanties désormais bien reflétée dans la valorisation).

Durant l'été 2021, l'actualisation des catégories ESG de juillet a donné lieu à la cession intégrale des titres **BASF**, **TotalEnergies** et **DeutscheTelekom**, tous trois passés sous surveillance. Nous avons également vendu les positions en **SEB** (crainte sur l'impact des prix des matières premières), **Deutsche Post** (ralentissement de la croissance du e-commerce, très bien valorisé) et **Vivendi** (après le spin-off d'UMG). Nous avons allégé les positions sur **ABInbev** et **ASML** sur des considérations ESG et pris des bénéfices sur **DSM**, **Brenntag**, et **Intesa SanPaolo**.

Afin de piloter la représentativité de l'indice Euro Stoxx 50 et les pondérations sectorielles, nous avons acheté **Infineon** (forte croissance de la demande en semi-conducteurs) et **BBVA** (bonne dynamique de croissance au Mexique et retour aux actionnaires). La scission de Vivendi a initié une position en **UMG**. **Schneider**, **Pernod Ricard**, **Aena**, **Galp Energia** et **KPN** ont été renforcés.

Au quatrième trimestre, la dernière mise à jour trimestrielle des catégories ESG nous a amené à alléger les positions sur **Teleperformance** et sur **Intesa SanPaolo**. Nous avons vendu les positions en **Smurfit Kappa** (hausse de prix bien reflétée, possible inflexion négative sur le prix du carton, bien valorisé), **KBC** (fort rebond au second semestre, très bien valorisé), **Puma** (préférence pour Adidas), **Puma** (préférence pour Adidas) et **Universal Music Group** (sortie de l'indice Euro Stoxx 50 en décembre, le secteur des médias n'y est plus représenté). Nous avons pris des profits **Inditex**, **AholdDelhaize** et **Bureau Veritas**.

Afin de gérer la représentativité de l'indice Euro Stoxx 50 et les pondérations sectorielles, nous avons acheté **Safran** (reprise du trafic aérien en 2022, forte exposition à l'après-vente), **Prosus** (impact réglementaire en Chine désormais bien identifié, décote de valorisation) et **Daimler** (spin off de la division camions, stratégie d'électrification, décote de valorisation). Nous avons initié une ligne en **Worldline** : les estimations sont désormais rebasées, reflétant la cession à venir des terminaux. Sa trajectoire de croissance et de marge lui permettra de générer des flux de trésorerie importants afin de poursuivre la consolidation du secteur. Nous avons également renforcé les positions sur **L'Oréal**, **ING**, **BBVA**, **Linde**, **Kering** et **Infineon**.

Au regard de son profil ISR, le Fonds a été en moyenne sur l'année composé à 66% de sociétés « leader » ou « impliqué », c'est-à-dire d'entreprises jugées parmi les plus actives dans la prise en compte des enjeux ESG dans leur secteur respectif. Dans l'indice, cette proportion s'est élevée en moyenne à 45% environ. Le fonds n'a détenu aucune valeur « sous surveillance », catégorie présente à hauteur de 19% en moyenne dans l'Euro Stoxx 50.

Dans le domaine solidaire, OFI Croissance Durable et Solidaire ES est investi en titres non cotés de France Active Investissement. Cette dernière a pour objectif de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer et consolider des emplois. Le Fonds a obtenu le renouvellement de son Label Finansol pour un an. Attribué depuis 1997 par un comité d'experts indépendants, il atteste du caractère solidaire d'un produit financier. La position en titres solidaires a été renforcée en mars, en mai et en juillet 2021 pour se maintenir au-dessus du seuil de 5%, pour un total de 2 232 110 euros. Elle représente 6,3% du fonds au 31 décembre 2021.

Tout au long de cette année 2021, France Active Investissement s'est mobilisée pour accompagner les entreprises financées et soutenir les nouveaux projets. Au 30 septembre 2021, France Active Investissement a financé 269 entreprises (18 mEUR investis) et contribué ainsi à créer ou préserver 6 761 emplois.

<i>Contributions positives</i>	<i>Contributions négatives</i>
ASML	Enel
L'Oréal	Neste Corporation
Axa	Atos

Entre les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part C affiche une hausse de 18,48% pour s'établir à 276,32 euros tandis que l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis progresse de +23,34% à 9 491,10 points. Le portefeuille affiche sur cette année 2021 une sous-performance de 4,86%.

Les secteurs de l'énergie et des produits et services de consommation, concentrent à eux deux l'essentiel des contributions négatives à la performance. Dans l'énergie, les producteurs de pétrole, auxquels le portefeuille est sous-exposé (**TotalEnergies** et **Eni** en sont absents, sous surveillance), ont surperformé alors que les valeurs « transition énergétique » comme **Neste** (diesel renouvelable) et **Siemens Gamesa** (turbines éoliennes), ont fortement corrigé sur des vents contraires sur les coûts des matières premières et, il faut le dire, sur des valorisations très élevées en début d'année. Au sein de la consommation, **LVMH** (absent, sous surveillance) délivre une nouvelle performance exceptionnelle, tant sur le plan opérationnel que sur le plan boursier. **Adidas** et **Henkel** restent à la peine, la première pénalisée par des difficultés d'approvisionnement et la seconde par des coûts des matières premières en hausse et un manque de « pricing power ». A noter que dans la technologie, le parcours fabuleux d'**ASML** en 2021 (forte demande de machines de lithographie dans un secteur des semi-conducteurs où l'offre est contrainte) a pénalisé fortement la performance : le poids du groupe atteint près de 9% de l'indice Euro Stoxx 50 alors que la catégorie Leader attribuée à la valeur ne permet pas d'en détenir plus de 5%.

Les secteurs de la santé, de la construction et des biens et services industriels et des voyages & loisirs, sont les principaux contributeurs positifs à la performance. Au sein de la santé, **Merck** s'envole sur d'excellents résultats publiés tout au long de l'année, le groupe profitant d'une accélération de sa croissance dans les Sciences de la Vie grâce au Covid et du succès de Bavencio dans l'oncologie. **Sanofi** et **Bayer** (sous pondéré et absent) soutiennent cette année encore la performance. Au sein de la construction, **Saint Gobain** tire profit de son plan « Transform and Grow » et délivre une forte croissance conduite par les volumes dynamiques et des prix en hausse en 2021, une année également marquée par la succession de Benoit Bazin au poste de CEO en juillet 2021. Dans l'industrie, **Safran** (sous-pondérée) se replie, la reprise du trafic aérien ayant été plus progressive qu'anticipée, décalant ainsi le rebond des activités d'après-vente du motoriste. **Teleperformance** signe une nouvelle année de surperformance, dopé par la crise du Covid.

Au 31 décembre 2021, le taux d'exposition au marché actions s'élève à 94%.

## COMMENTAIRES ISR

### Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :

#### Informations relatives à l'entité

##### Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

##### Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

#### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

##### Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2021

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	93,74%	93,56%	99,81%
Solidaire	6,26%	6,26%	100%
OPC et disponibilités	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>99,82%</b>	

##### Emetteurs privés

##### Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

##### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

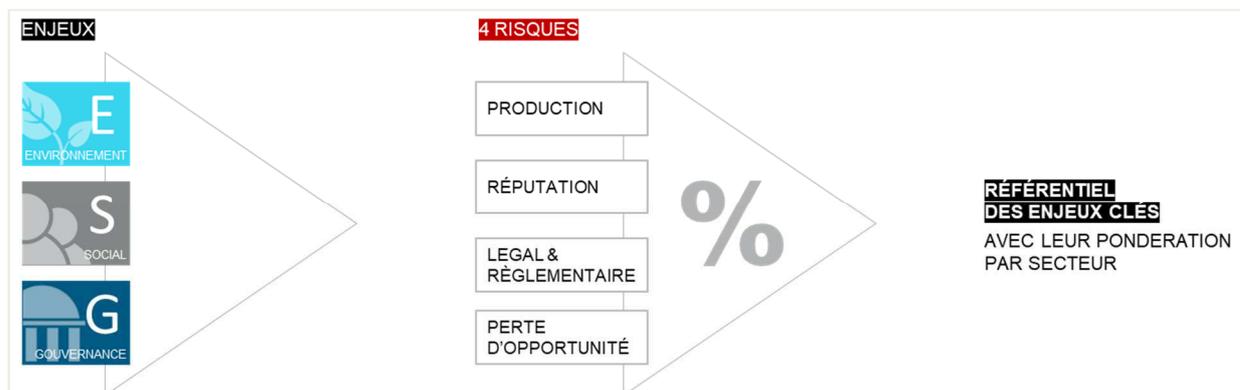
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques



### Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



## Critères environnementaux liés au changement climatique

### Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
  - Les risques de sécheresse
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau
    - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Energies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

## Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

## Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

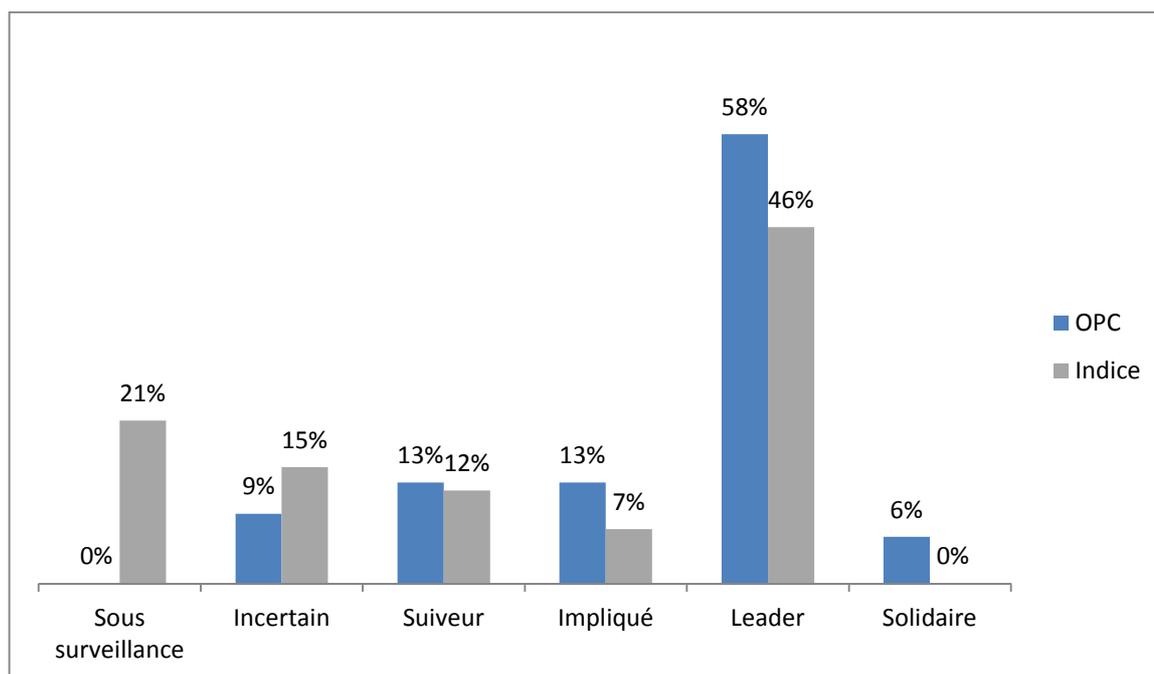
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

### Résultats de l'analyse au 31 décembre 2021

A fin décembre 99,82% de l'encours était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2021

## **Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et parce qu'ils font l'objet d'importantes controverses ESG.

### **Analyses des controverses ESG**

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

### **Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique**

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

### **Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

Mode de calcul :  $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 31/12/2021) : 96,38 tonnes équivalent CO2**

**Disponibilité de l'information : 93,56% de l'encours du portefeuille**

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement :

### Changements effectués suite à l'analyse

#### Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement. Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

#### Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-engagement-actionarial-et-de-vote\\_OFI-AM.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf)).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_rapport-engagement.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)).

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Nombre de...	AG en 2021
AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote	73
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	65
Résolutions votées	1244
Résolutions votées Contre ou Abstention	278
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	0
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour)	4

#### Orientation des votes



## INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

### Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds est partiellement investi sur des actifs non liquides (titres solidaires).

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

### Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **31 décembre 2021** au niveau [6] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

#### Risque actions et de marché :

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

#### Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le FCPE existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif du FCPE dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du FCPE. En raison de l'investissement en titres solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du FCPE).

#### Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :

Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le gérant de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux marchés d'actions ou de change par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels.

### Gestion du risque

La Société de Gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

### Levier du Fonds au 31 décembre 2021

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [**100.41%**]

- méthode de l'engagement [**100.83%**]

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

### 1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

### 2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

Change : Pas de position au 31/12/2021

Taux : Pas de position au 31/12/2021

Crédit : Pas de position au 31/12/2021

Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2021

Commodities : Pas de position au 31/12/2021

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Fonds d'Epargne Salariale OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

### BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>69 732 545,67</b>	<b>40 023 683,67</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>69 732 545,67</b>	<b>40 023 683,67</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	69 732 545,67	40 023 683,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>6 688,24</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 688,24	-
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Liquidités	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>69 739 233,91</b>	<b>40 023 683,67</b>

## Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

### BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	63 893 895,40	39 677 860,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	5 144 946,82	-187 918,84
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	375 979,09	176 211,29
<b>Total des capitaux propres</b>	69 414 821,31	39 666 152,53
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	71 348,76	40 870,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	71 348,76	40 870,59
<b>Comptes financiers</b>	253 063,84	316 660,55
Concours bancaires courants	253 063,84	316 660,55
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	69 739 233,91	40 023 683,67

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,44	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 042 770,10	588 213,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 042 770,54</b>	<b>588 213,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	1 637,76	548,23
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>1 637,76</b>	<b>548,23</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 041 132,78</b>	<b>587 664,85</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	676 969,02	422 957,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)</b>	<b>364 163,76</b>	<b>164 707,22</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	11 815,33	11 504,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)</b>	<b>375 979,09</b>	<b>176 211,29</b>

# ANNEXE

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse ouvert non férié de la semaine et est datée de ce même jour.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières.

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

**-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

**-Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché

**-les parts ou actions du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

**-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

*a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise*

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

*b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise*

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FCPE les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

**-Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire** sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

**-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier** sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

#### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,68% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Ces frais ne comprennent pas les honoraires du contrôleur légal des comptes du FCPE, qui sont à la charge de la société de gestion. Le montant de ces honoraires figure dans le rapport annuel de gestion.

#### Affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

## Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>39 666 152,53</b>	<b>34 794 929,96</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	37 933 282,94	11 714 595,50
dont participation ou compléments de participation	1 295 145,60	1 273 446,60
dont plan d'épargne ou intéressement	4 914 437,77	2 653 644,42
dont transferts	3 323 649,12	3 600 620,24
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	28 400 050,45	4 186 884,24
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	2 882,44	3 617,69
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-2 882,44	-3 617,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-16 599 375,22	-7 918 255,68
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-10 144 641,15	-2 028 753,04
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-6 454 734,07	-5 889 502,64
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 787 039,62	2 079 624,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-317 583,61	-2 264 524,35
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	182 720,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-137 280,00
Frais de transaction	-222 486,41	-97 528,36
Différences de change	6 184,62	-2 473,74
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 797 358,16	1 149 637,08
Différence d'estimation exercice N	8 275 805,31	
Différence d'estimation exercice N - 1	5 478 447,15	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	364 163,76	164 707,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	84,92 <sup>(1)</sup>	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>69 414 821,31</b>	<b>39 666 152,53</b>

(1) Soulte fusion

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	253 063,84	0,36

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	253 063,84	0,36	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

		%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2021
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	6 688,24
<b>Total créances</b>	<b>6 688,24</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-62 404,75
Provision commission de mouvement	-1 748,04
Rachats à payer	-7 195,97
<b>Total dettes</b>	<b>-71 348,76</b>
<b>Total</b>	<b>-64 660,52</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	143 231,4244
Parts rachetées	62 106,4449

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

<b>Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital</b>
Néant
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>
Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
Néant				
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
Néant				

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	375 979,09	176 211,29
<b>Total</b>	<b>375 979,09</b>	<b>176 211,29</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	375 979,09	176 211,29
<b>Total</b>	<b>375 979,09</b>	<b>176 211,29</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 144 946,82	-187 918,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>5 144 946,82</b>	<b>-187 918,84</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 144 946,82	-187 918,84
<b>Total</b>	<b>5 144 946,82</b>	<b>-187 918,84</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
<b>Actif net</b>					
en EUR	69 414 821,31	39 666 152,53	34 794 929,96	26 914 429,66	24 861 134,26
<b>Nombre de titres</b>					
Parts	251 204,6349	170 079,6554	151 014,0115	147 412,0388	118 755,7356
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	276,32	233,22	230,40	182,57	209,34
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	21,97	-0,06	12,49	5,07	6,61

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>69 732 545,67</b>	<b>100,46</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			69 732 545,67	100,46
ADIDAS NOM	EUR	7 351,00	1 861 273,20	2,68
AENA SME SA	EUR	7 095,00	984 786,00	1,42
AIR LIQUIDE	EUR	13 000,00	1 993 160,00	2,87
AKZO NOBEL NV	EUR	7 396,00	713 714,00	1,03
ALLIANZ SE-NOM	EUR	6 905,00	1 433 823,25	2,07
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	14 678,00	875 395,92	1,26
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	12 608,00	670 367,36	0,97
ASML HOLDING N.V.	EUR	4 682,00	3 308 769,40	4,77
ATOS SE	EUR	23 443,00	876 533,77	1,26
AXA	EUR	69 527,00	1 820 564,50	2,62
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	207 698,00	1 090 414,50	1,57
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	11 930,00	1 055 685,70	1,52
BNP PARIBAS	EUR	17 800,00	1 081 706,00	1,56
BRENNTAG AG	EUR	8 119,00	646 110,02	0,93
BUREAU VERITAS	EUR	19 335,00	564 195,30	0,81
CAP GEMINI SE	EUR	4 664,00	1 005 092,00	1,45
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	10 610,00	656 440,70	0,95
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	70 809,00	888 652,95	1,28
CRH PLC	EUR	25 410,00	1 182 073,20	1,70
DAIMLER	EUR	7 768,00	525 039,12	0,76
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	3 914,00	126 383,06	0,18
DANONE SA	EUR	16 240,00	886 541,60	1,28
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	4 371,00	642 974,10	0,93
ENEL SPA	EUR	331 929,00	2 338 771,73	3,37
ENGIE SA	EUR	51 000,00	663 714,00	0,96
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	5 314,00	994 993,36	1,43
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	28 154,00	801 544,38	1,15
FAURECIA	EUR	8 069,00	337 526,27	0,49
FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	EUR	42 018,00	4 363 989,48	6,29
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	126 482,00	1 077 626,64	1,55
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	11 492,00	817 540,88	1,18
INDITEX	EUR	29 486,00	841 235,58	1,21
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	25 123,00	1 024 013,48	1,48
ING GROUP NV	EUR	92 189,00	1 128 577,74	1,63
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	404 356,00	919 505,54	1,32
KERING	EUR	2 000,00	1 413 800,00	2,04
KONE B	EUR	9 955,00	627 563,20	0,90
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	20 009,00	602 971,22	0,87

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KONINKLIJKE DSM NV	EUR	3 751,00	742 698,00	1,07
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	382 159,00	1 043 294,07	1,50
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	16 885,00	553 237,03	0,80
L'OREAL SA	EUR	6 888,00	2 871 951,60	4,14
LEGRAND	EUR	7 351,00	756 417,90	1,09
LINDE PLC	EUR	4 424,00	1 353 744,00	1,95
MERCK KGAA	EUR	4 094,00	929 338,00	1,34
MICHELIN (CGDE)-SA	EUR	5 160,00	743 814,00	1,07
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	4 674,00	1 217 577,00	1,75
NESTE CORPORATION	EUR	20 214,00	876 479,04	1,26
ORPEA	EUR	9 566,00	842 764,60	1,21
PERNOD RICARD	EUR	3 685,00	779 377,50	1,12
PROSUS N V	EUR	9 356,00	687 946,68	0,99
REPSOL	EUR	42 537,00	443 916,13	0,64
REXEL	EUR	53 381,00	951 783,23	1,37
SAFRAN	EUR	5 391,00	580 395,06	0,84
SANOFI	EUR	8 100,00	717 498,00	1,03
SAP SE	EUR	26 028,00	3 250 897,20	4,68
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	11 700,00	2 017 782,00	2,91
SIEMENS AG-NOM	EUR	4 400,00	671 792,00	0,97
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	EUR	19 369,00	408 104,83	0,59
SODEXO	EUR	7 615,00	586 811,90	0,85
STELLANTIS NV	EUR	32 338,00	539 333,16	0,78
STMICROELECTRONICS NV	EUR	28 898,00	1 253 306,26	1,81
TELEPERFORMANCE SE	EUR	1 809,00	709 128,00	1,02
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	17 753,00	861 020,50	1,24
WORLDLINE	EUR	10 183,00	499 068,83	0,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			6 688,24	0,01
<b>Dettes</b>			-71 348,76	-0,10
<b>Comptes financiers</b>			-253 063,84	-0,36
<b>ACTIF NET</b>			<b>69 414 821,31</b>	<b>100,00</b>

## **OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

## **OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES**

### **Fonds d'Epargne Salariale**

OFI ASSET MANAGEMENT  
Société de gestion  
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES constitué sous forme de fonds d'épargne salariale (FES) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, une communication a été insérée au sein du rapport de gestion.

## RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

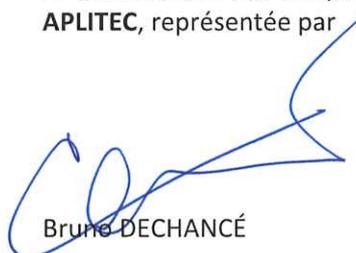
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mars 2022  
Le Commissaire aux comptes  
**APLITEC**, représentée par



Brune DECHANCÉ